Un cas remarquable d'homonyme flexionnelle

Autor(en): **Blondin, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **19 (1955)**

Heft 73-74

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399185

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

UN CAS REMARQUABLE D'HOMONYMIE FLEXIONNELLE

Le patois d'Etroussat (Allier)[1], que les romanistes placent dans le « Croissant »[2], présente une particularité morphologique assez singulière. Le patoisant bilingue[3] s'en montre fort surpris et attire d'emblée l'attention de l'enquêteur sur un fait qu'il ne s'explique pas, mais qui lui paraît une curiosité certaine.

Sauf à la 3e Pers. Sg., le verbe « avoir » et le verbe « être » ont à l'Imparfait de l'Indicatif des formes exactement semblables.

	AVOIR	ÊTRE
1 Sg.	*ạyò*	*ạyò*
2	*ạyá*	*ạyá*
3	*ạvò*	*ẻr*
1 Pl.	*ạyã*	*ạyã*
2	*ạyá*	*ạyá*
3	*ạyã*	*ạyã*

1. Cant. Chantelle, Arrdt Moulins ; 16 kms N. de Gannat, 12 kms S. de Saint-Pourçain, 7 kms E. de Chantelle (*ALF* 802). Il existe sur le patois d'Etroussat une bonne monographie descriptive, encore inédite, de M. A. Ferrier, directeur du Collège de Cusset. L'auteur m'a très aimablement confié son manuscrit, et je tiens à l'en remercier.

2. Sans vouloir donner ici une bibliographie de la question, je rappelle seulement que les romanistes donnent ce nom à une zone linguistique, située dans le Centre de la France, où les parlers sont intermédiaires entre les parlers d'oïl et les parlers d'oc. Qu'il me suffise de renvoyer à J. Ronjat, *Gram. ist. des parlers prov. mod.*, I, p. 15 et suiv., à A. Dauzat, *Géogr. phon. de la Basse-Auvergne* (*RLiR*, 1938), p. 8 et suiv. du tirage à part, et à la carte schématique publiée par M. P. Fouché dans le volume d'Introduction à sa *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 1952.

3. C'est le cas général, même chez les vieillards. Le patois reste très vivant dans la région : les jeunes mariés le parlent couramment entre eux et on l'emploie presque toujours avec les enfants.

M. Ferrier note le fait dans sa monographie (voir note 1) et constate sous une forme dubitative qu'il « semble assez général au Sud d'Etroussat, mais pas au Nord ». J'ai pu remarquer moi-même, au cours d'un bref séjour dans la région, que cette particularité se retrouve dans le patois de la commune de Jenzat [1] : les deux flexions y sont d'ailleurs les mêmes qu'à Etroussat, avec cette différence minime que l'on a les formes *ạyœ* et *ạvœ*, là où Etroussat donne *ạyò* et *ạvò*. Il est donc certain que l'homonymie des deux flexions ne caractérise pas seulement le patois d'une commune, mais se présente sur une aire qui, de toute façon, n'est pas très étendue, et qu'il importe de délimiter en procédant commune par commune. L'important travail que prépare Mme Escoffier sur les parlers du Croissant bourbonnais [2] nous apportera peut-être des précisions sur l'extension géographique de ce fait morphologique notable.

L'homonymie s'explique sans peine par les lois de la phonétique locale. Suivons d'abord l'évolution de la forme latine 1re Pers. Sg. ERAM, car notre région, située à la limite du type français « étais », appartient encore au type provençal *ẹra* [3]. Sous l'influence des Imp. en *-ịa* (type *part-ịa*, *vend-ịa*) — celle de l'Imp. Ind. *avịa*, de l'auxiliaire « avoir », a vraisemblablement été prépondérante — *ẹra* est devenu *erịa*, type que l'on trouve sporadiquement dans le Nord du domaine provençal : Ronjat cite les formes *èrio*, *èriā*, etc..., indiquées par Chabaneau pour le Haut-Limousin [4], et certaines formes foréziennes données par Mgr Gardette pour les communes d'Essertines, de Chalmazel et de Bard s'expliquent de la même façon à partir d'un ancien *erịa* [5].

La fermeture du *i* accentué en yod a entraîné dans les Imp. en *-ịa* un déplacement de l'accent sur la finale dans l'ensemble des parlers

1. Cant. Gannat, Arrdt Vichy; 8 kms S. d'Etroussat, 7 kms N. de Gannat. Les patois d'Etroussat et de Jenzat ne présentent pas apparemment de différences bien notables; pourtant une étude phonétique attentive révèle que le fonds provençal est nettement plus marqué à Jenzat qu'à Etroussat. C'est le propre du « Croissant » de présenter une dégradation presque insensible des caractères provençaux de la langue, de commune à commune, à mesure que l'on progresse vers le Nord.

2. Voir l'article publié par Mme Escoffier dans le *Bull. de l'Inst. de Linguistique romane de Lyon*, I, 1953. L'auteur n'a enquêté ni à Etroussat, ni à Jenzat, mais à Saint-Bonnet-de-Rochefort et à Ussel-d'Allier, localités toutes proches.

3. Voir la carte 511 de l'*ALF* et la carte IX dans la *Sprachgeographie* de K. Jaberg.

4. *Op. cit.*, III, p. 282-283, 287.

5. P. Gardette. *Études de géographie morphologique sur les patois du Forez*, Mâcon, 1941, p. 67.

occitans du Nord [1], postérieurement à l'altération du timbre de la voyelle finale qui s'est labialisée en *o* dans notre région comme dans une grande partie du domaine provençal. *Eria* est ainsi devenu *eryo*. L'évolution est exactement la même que dans les parlers de la Basse-Auvergne étudiés par M. Dauzat [2]. Enfin l'influence des formes fortes de la flexion verbale a déterminé un nouveau déplacement d'accent : celui-ci s'est porté sur la voyelle radicale à toutes les personnes, même à la 1re et à la 2e du pluriel, si bien que l'ensemble de la flexion est devenu paroxytonique. M. Dauzat, qui rencontre des faits identiques à Vinzelles, attribue à ce déplacement d'accent une date assez récente : il est assurément postérieur à l'ouverture de *e* protonique en *a* devant un *r*. Autrement dit, je pense que *eryo* est passé à *aryo*, puis à *aryo* paroxyton. Enfin, dans nos patois comme en Basse-Auvergne [3], la première consonne des groupes explosifs postvocaliques *ry* et *vy* s'assimile au yod, si bien qu'après réduction de la géminée, ces groupes aboutissent à yod simple : *aryo* → *ayo*.

Il me suffit maintenant de mettre en parallèle l'évolution de *avia* < lat. HABEBAM avec celle que nous venons d'étudier pour montrer clairement que la phonétique seule a conduit les deux formes à l'homonymie.

era → *eria* → *erio* → *eryo* → *aryo* → *aryo* → *ayo*
avia → *avio* → *avyo* → *avyo* → *ayo* [4]

Il est bien évident que, la 3e Pers. Sg. mise à part, l'homonymie s'explique pour les autres personnes de la flexion de la même manière.

Si les formes de la 3e Pers. Sg. ne sont pas elles aussi homonymiques, c'est qu'elles apparaissent comme aberrantes l'une et l'autre dans l'ensemble de la flexion à laquelle elles appartiennent, c'est qu'elles constituent des exceptions au regard des autres personnes. Il importe maintenant d'en examiner la cause, tant pour *èr* que pour *àvò*.

1. Sur les déplacements d'accent dans le Nord du domaine provençal, voir Ronjat, *op. cit.*, II, p. 334-339.

2. Voir A. Dauzat, *Morphologie du patois de Vinzelles*, Bibl. Ec. Prat. H. Et. fasc. 126, Paris, 1900, p. 114-115 et *Géogr. phon. de la Basse-Auvergne*, p. 42 du tirage à part.

3. Voir Dauzat, *Géogr. Phon.*, p. 173-174 du tirage à part.

4. Je ne puis préciser, en stricte chronologie phonétique, si l'accentuation paroxytonique a effectivement précédé la réduction des groupes *-ry-* et *-vy-*, comme semble l'indiquer mon tableau, ou si elle l'a suivie.

Contrairement au reste de la flexion, l'a. pr. *era* < lat. ERAT n'est pas passé dans le groupe des imparfaits en *-ia*. Si l'on examine l'état de choses dans les trois communes foréziennes citées plus haut, on constatera que, là aussi, la 3e Pers. Sg. a échappé à l'analogie du groupe II des Imp. Ind. provençaux. Les formes que donne Mgr Gardette sont d'ailleurs des plus instructives : elles nous prouvent que, là où l'analogie s'est exercée, elle se caractérise, non par le passage global de la flexion ancienne au type en *-ia*, mais par une sorte de lent grignotage, dont les résultats furent en fin de compte plus ou moins complets, selon les communes. Il est des cas où le groupe I des Imp. Ind. (en *-ava*) fut lui-même touché et passa, complètement ou partiellement, — j'entends par là : dans l'ensemble de sa flexion, ou à certaines personnes seulement — au groupe II (en *-ia*). Je pense que l'analogie frappa d'abord les formes faibles de la 1re et de la 2e Pers. Pl., puis s'étendit de là aux formes fortes, et que les 3e Pers., surtout la 3e Sg., furent les plus réfractaires [1].

Il est remarquable que l'action analogique des Imp. Ind. du groupe II (en *-ia*) sur le type *era* et sur les formes en *-ava* (groupe I) apparaît essentiellement sur la bordure linguistique du domaine provençal : en dehors des faits bourbonnais que nous étudions ici, on la retrouve dans le Limousin [2] et sur les confins franco-provençaux du Forez [3] et du Dauphiné [4], et le domaine franco-provençal présente des faits analogues de

1. Le patois d'Etroussat ne connaît qu'une seule flexion pour l'Ind. Imp. :

		Chanter	Aimer	Partir	Coudre
Sg.	1	*ɛãtyò*	*èmyò*	*partyò*	*kuzyò*
	2	*ɛãtyá*	*èmyá*	*partyá*	*kuzyá*
	3	*ɛãtò*	*èmò*	*partò*	*kuzò*
Pl.	1	*ɛãtyã*	*èmyã*	*partyã*	*kuzyã*
	2	*ɛãtyá*	*èmyá*	*partyá*	*kuzyá*
	3	*ɛãtyã*	*èmyã*	*partyã*	*kuzyã*

On voit que la flexion II a totalement éliminé ici la flexion en *-ava*. La 3e Pers. Sg. présente partout la terminaison *-ò*, qui ne peut être phonétique. Il me semble que la langue, à la recherche d'une distinction morphologique entre la 1re et la 3e Pers. Sg., a adopté pour cette dernière une terminaison empruntée aux parlers d'oïl voisins : c'est l'hypothèse que j'avance plus loin pour rendre compte de *àvò*, 3e Pers. Sg. Ind. Imp. de « avoir ».

2. Voir les formes *erio*, *eria*, etc., citées plus haut, et aussi Ronjat, *op. cit.*, III, p. 253.

3. Voir Gardette, *op. cit.*, p. 63-67.

4. Voir A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen Age*, Paris-Lyon, 1892, p. 389.

contamination [1]. Cette répartition géographique se comprend aisément si l'on songe que, dès le XIIe siècle, les dialectes centraux de la langue d'oïl ont perdu totalement la flexion I et ont généralisé la flexion II à tous les verbes [2], tandis que les parlers provençaux et franco-provençaux conservaient le système primitif du gallo-roman I-II [3]. Les faits sporadiques de contamination de I par II sur la bordure provençale constituent sans aucun doute le débordement, au-delà de la frontière linguistique, d'une innovation morphologique qui prit naissance en pays d'oïl.

Si l'on examine les détails, on constate que l'extension analogique de II aux dépens de I s'est accomplie dans les pays provençaux du Nord et dans le domaine franco-provençal exactement selon le même processus que dans le domaine français. C'est ainsi que la flexion I *chantoe*, etc., de l'ancien francien ne connaît, à la 1re et à la 2e Pers. Pl., que les formes de type II *chantiiens-chantions* et *chantiiez*, pour lesquelles la réfection paraît remonter à une date prélittéraire [4]. Parallèlement, les seules formes de 1re-2e Pers. Pl. attestées pour l'ancien Imp. Ind. de « être », *eriens-erions* et *eriez* présentent des terminaisons analogiques du type II, et encore ces formes étaient-elles particulièrement fragiles, puisque, très rares dès l'ancien français, elles semblent avoir été remplacées, les premières de toute la flexion, par le type nouveau *estiens -estions, estiez* [5].

Or nous avons vu que, dans les patois de la bordure provençale, c'est précisément à la 1re et à la 2e Pers. Pl. que la contamination de I par II est la plus fréquente, ce qui laisse à penser que ces deux personnes ont été le point de départ de l'extension analogique, plus ou moins complète,

1. Voir A. Duraffour, *Description morphologique, avec notes syntaxiques, du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919-1931*. *RLR*, 66 (1932), p. 61-62 du tirage à part.

Sur les faits très complexes du franco-provençal, consulter J. U. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen*. Beiheft zur *ZRPh* 58, Halle, 1914.

2. Sur cette question bien connue, voir en particulier P. Fouché, *Le verbe français : étude morphologique*. Publ. Fac. Lettres Strasbourg, fasc. 56, 1931, p. 235 et suiv.

3. Notons en passant que le franco-provençal, là où la flexion en *-av-* a résisté victorieusement à l'influence française, connaît aussi des cas inverses de contamination de II par I, semblables à ceux que l'on observe en anglo-normand et en wallon moderne. Voir en particulier à ce sujet, pour les faits francs-comtois, K. Lobeck, *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône*. Rom. Helv. 23, Genève, 1945, p. 105-107.

4. M. Fouché (*op. cit.*, p. 237) explique pourtant ces formes par une évolution phonétique à partir de CANTABAMUS, CANTABATIS.

5. Voir Fouché, *op. cit.*, p. 413-414.

aux autres formes de la flexion. Ainsi les faits concordent avec les faits français, non seulement par leur nature, mais dans leur processus même. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'une influence française directe : sans doute s'agit-il ici de la réalisation d'une tendance morphologique, d'origine française, qui a dépassé quelque peu la frontière septentrionale des parlers provençaux — précisement là où cette frontière est assez floue — et a envahi le domaine franco-provençal, venant mourir en se dégradant sur un terrain qui a gardé intact l'ancien système morphologique du gallo-roman.

Après ces considérations de géographie morphologique, j'en reviens au traitement de la 3e Pers. Sg. a. pr. *era* dans notre région du « Croissant » bourbonnais. Après s'être anciennement labialisée en *o*, conformément à la phonétique d'une grande partie du domaine provençal, la voyelle finale, sous l'influence des parlers d'oïl voisins[1], est devenue *ẻ* (e muet français) — un système d'équivalence s'étant établi entre les finales « féminines » provençale *o* et française *ẻ* dans une région frontalière où le fonds occitan est sans cesse aux prises avec les pénétrations françaises —[2], puis s'est amuïe comme en français : soit l'évolution *ẹ̀ra* → *ẹ̀ro* → *ẹ̀rẻ* → *ẹ̀r*.

Contrairement à *ẹ̀r*, le 3e Pers. Sg. Ind. Imp. de « avoir », *ạvò* n'est évidemment pas phonétique, car l'a. pr. *avia* aboutirait à *ạyò*, comme à la 1re Pers. Sg. Il est clair qu'à un certain stade de l'évolution de *avia*, au stade *avyo* selon moi, la phonétique, souveraine quant aux autres formes des deux flexions, a perdu ses droits. Une ingérence étrangère a substitué alors *avo* au phonétique *avyo*, sans doute par un croisement. M. Dauzat, qui rencontre la même forme *ạvò* en Basse-Auvergne, aux Martres-de-

1. Ou peut-être plutôt sous l'influence du français officiel enseigné par l'école.

2. Voir sur cette question Dauzat, *Géogr. Phon.*, p. 28-29 et Ronjat, *op. cit.*, I, p. 206 et suiv. Ronjat, d'après les notes manuscrites de Tourtoulon et quelques sondages personnels, cite la finale *e* muet, dans le « Croissant » bourbonnais, à Escurolles et à Charroux, localités toutes proches d'Etroussat (p. 213, note).

Dans les formes 1re Pers. Sg. *ạyò* étudiées plus haut, le *o* final a échappé à l'affaiblissement en *e* muet, sans doute parce qu'il a longtemps porté l'accent et que, même après le déplacement de celui-ci sur la syllabe précédente, sa position dans la syllabe désinentielle *-yo* l'empêchait d'être jamais senti comme une finale « féminine ».

Pour les 2e Pers. Sg. *ạyá*, notons que, dans notre région, la finale latine -AS aboutit phonétiquement à *a* long. Ex. *ṛạbè*, *rab* = (une) rave — *rabā* = (des) raves. Sur ce traitement, fréquent en Auvergne et dans le Nord du domaine provençal — je le retrouve en Dauphiné —, voir, outre Ronjat, *loc. cit.*, Dauzat, *Géogr. Phon.*, p. 103-107, et P. Gardette, *Géographie phonétique du Forez*, Mâcon, 1941, p. 158.

Veyre, l'explique d'une manière fort ingénieuse et les raisons qu'il donne méritent d'être retenues : « C'est, je crois, la finale *-ava* des imparfaits de la première conjugaison, qui a été isolée, et qui sert d'imparfait à *aver*. Pour expliquer ce curieux phénomène, il faut se rappeler que les verbes auxiliaires *aver* et *esser* sont tellement contractés à certains temps que le radical verbal n'y apparaît plus. Il n'y a rien de surprenant, par suite, à ce qu'on ait donné au verbe *aver* le radical temporel le plus saillant de l'imparfait, pour en faire le temps d'un auxiliaire qui a perdu toute personnalité sémasiologique, forme amorphe à laquelle on ne demande que d'exprimer une idée verbale : d'ailleurs, la similitude des deux premières lettres (*av-ia*, *-av-a*) a dû faciliter le changement [1]. »

On ne saurait objecter que cette explication, sans doute valable dans un pays provençal qui conserve la flexion I, ne peut être avancée en ce qui concerne les faits bourbonnais, là où la langue tendait à éliminer I en généralisant II. En effet cette généralisation ne s'est pas faite sans heurts : l'ébranlement profond du système morphologique ancien a créé un moment un tel état de confusion que des réactions ont pu se produire. Menacée dans son existence, la flexion I a pu remporter à son tour des victoires partielles et chasser la flexion II, çà et là, de son propre domaine. Nous avons vu plus haut, en note, que le franco-provençal présente des cas de contamination de II par I. Dans le Bourbonnais, l'ALF donne les formes *kuzĕv* = cousait » (carte 332) et *folĕv* = « (il) fallait » (carte 536) à Désertines, près de Montluçon (point 800), et je note l'Imp. *i sabave* = « je savais » à Saulzet, tout près de Jenzat, à 4 kms N. de Gannat. Nul doute qu'une enquête systématique recueillerait aisément des matériaux plus nombreux dans notre région [2]. Je pense par conséquent que, dans le Bourbonnais comme en Basse-Auvergne, l'influence du groupe I a pu déterminer le passage de *avyo* à *avo*.

Une autre influence a pu favoriser la création de *avo* dans notre région : c'est celle du type d'oïl *avǫ* — *avœ* (< a. fr. *avoit*) qui couvre une aire très vaste dans le Centre-Est de la France et vient justement au contact du type morphologique provençal sur les confins bourbonnais [3]. Je suis

1. *Morphologie du patois de Vinzelles*, p. 190.

2. Les relevés d'Edmont paraissent en tout cas souvent confus et sujets à caution. C'est ainsi qu'à Pontgibaud (Puy-de-Dôme, point 703 de l'*ALF*) il note *kŭjăv* = « cousait », mais *fŭyă* = « fallait ». Il se peut d'ailleurs que la flexion I et la flexion II existent ici concurremment pour le même verbe, comme c'est le cas à Vaux-en-Bugey.

3. Voir la carte 95 de l'*ALF*.

d'autant plus porté à croire à l'influence d'une forme oxytonique, d'origine française, que notre *avo*, contrairement à *èr*, a conservé le timbre de sa voyelle finale et qu'il hésite le plus souvent entre les accentuations oxytonique et paroxytonique — ce qui ne saurait étonner d'ailleurs dans une forme d'auxiliaire, mais est néanmoins assez remarquable ici, le reste de la flexion étant plus franchement paroxytonique.

Le jeu des divers facteurs qui expliquent l'évolution d'une forme — acteurs phonétiques et extraphonétiques (analogie, contamination) — est désormais très clair. Partout où il y a homonymie, ce sont les « forces aveugles » de la phonétique qui en portent l'entière responsabilité. La langue s'est laissé conduire par elles, sans réagir, et même — qu'on me permette cette expression dans un domaine où Gilliéron et son école ont fait une large part au finalisme linguistique — de bon cœur. Cela ne va nullement à l'encontre de tout ce qu'on a écrit sur le rôle de l'homonymie [1], mais prouve seulement que l'identité formelle des deux auxiliaires ne gêne d'aucune manière le patoisant.

Dans les formes verbales composées « j'avais mangé », « j'étais parti », « avais » et « étais » jouent strictement le même rôle, et il y a beau temps que sont oubliées les considérations syntactiques qui ont amené la répartition des auxiliaires. L'unification de ceux-ci constitue même une simplification, conforme à la logique syntactique moderne, et par conséquent fort bienvenue. Qu'importe, par ailleurs, si la même forme sert à exprimer l'idée verbale dans les phrases « j'étais malade » et « j'avais des enfants » ? Il n'y a pas de confusion possible, et le sémantisme apparaîtra toujours clairement grâce au contexte.

Pourquoi aurait-on cherché, consciemment ou inconsciemment, à éviter une homonymie, qui, loin d'être jamais gênante, se révèle plutôt comme un perfectionnement de la langue ? On fait bon marché du sémantème quand il a perdu toute valeur sémantique ; le seul élément qui compte est la désinence temporelle et personnelle, car il suffit d'exprimer le temps et la personne. C'est ainsi qu'un mot peut devenir un dur morphème. Les « forces aveugles » ont travaillé, cette fois, dans le bon sens : on comprend que la langue leur ait laissé le champ libre.

A la 3e Pers. Sg. il en a été autrement. Nous en avons vu la raison :

1. G. Millardet, qui combat vigoureusement les excès de l'école de la géographie linguistique, reconnaît lui-même bien volontiers l'importance de l'homonymie : voir *Linguistique et dialectologie romanes*, tomes LXI-LXII (1922-1923), ou tirage à part, Champion, 1923, p. 55-63.

c'est que *era* < lat. ERAT, résistant à la contamination du groupe II des Imp. Ind. en *-ia*, n'est pas devenu *eria*. Du même coup, la forme correspondante de « avoir » s'est trouvée désemparée : tandis que, dans l'Imp. Ind. des deux auxiliaires, à toutes les autres personnes, la forme de « avoir » trouvait un répondant dans la forme en *-ia* de « être » — et réciproquement[1] —, *avia* était isolé en face de *era*. Il en résulte qu'il prêtait le flanc aux influences extérieures, Imp. Ind. provençaux en *-ava* et forme française oxytonique. Qui sait d'ailleurs s'il n'a pas été aidé dans une certaine mesure par une proportion analogique de ce genre : 1re Sg. *eryo*, 3e Sg. *ero* = *avyo/avo* ? autrement dit, si cette forme de « avoir » n'a pas recherché un moment la parenté désinentielle avec « être », la langue donnant le « coup de pouce » analogique qui n'était pas nécessaire ailleurs ?

Mais la phonétique manquait ici à l'appel. *Avo* et *ero* ne pouvaient suivre le sort des autres personnes et tomber dans l'homonymie ; ils ont même divergé en fin de compte sur l'évolution de la voyelle finale, car *avo* subissait dès lors l'irrésistible sollicitation des dialectes d'oïl.

Ajoutons que l'homonymie a gagné parfois dans notre région la 3e Pers. Sg. C'est ainsi que l'*ALF* donne une forme identique *ĕyŏ* pour « avait » et « était » à Saint-Eloy (Puy-de-Dôme, point 801)[2]. Est-ce à dire que l'a. prov. *era* est devenu ici *eria*, et que l'homonymie s'explique par une évolution phonétique concordante ? ou que l'analogie a créé, d'après le reste de la flexion, un *eyo* = « était », identique à *eyo* = « avait » ? Rien ne permet d'en décider.

Mais il est des faits plus caractéristiques encore, qui montrent à quel point les deux auxiliaires tendent, dans la région, à se confondre, là même où les lois phonétiques ne les conduisent pas à l'homonymie. M. Dauzat signale, aux Martres-de-Veyre, à côté de *era*, 3e Pers. Sg. Imp. Ind. phonétique de *esser*, une forme *avò*, qui est purement et simplement empruntée à la flexion de *aver*[3].

L'homonymie s'est-elle étendue, par la voie de l'analogie, hors de la flexion de l'Imp. Ind. ?

Je ne puis citer ici qu'un seul fait, mais fort curieux.

1. Qu'on m'entende bien : je ne fais pas intervenir l'analogie, là où les lois phonétiques expliquent tout ; je parle seulement d'un appui morphologique.

2. Cartes 95 et 510-511. Le fait reste douteux, car Edmont a fort bien pu recueillir une forme « était » pour « il y avait » (carte 95).

3. *Morphologie du patois de Vinzelles*, p. 190 : voir plus haut la citation.

L'ALF, dans l'Allier et le Nord du Puy-de-Dôme, donne toujours, pour l'Infinitif « être » (carte 499), les formes phonétiques *èt*, *ètr* [1] — pour l'Inf. « avoir » (carte 82), des formes résultant de lat. HABERE conformément à l'évolution phonétique locale ou ayant parfois subi, à des époques diverses, une francisation plus ou moins poussée de la désinence. Mais, dans le patois d'Escurolles de V. Tixier [2], je trouve la notation *veire* (sans doute : *vèr*) = « être », en face de *aveïre* (sans doute : *avèyr*) = « avoir » [3].

Je proposerais, pour rendre compte de cette forme *vèr*, l'explication suivante. Selon les conjonctures syntactiques, l'a. prov. *aver* < lat. HABERE a évolué anciennement de deux manières différentes :

1) atone, en position proclitique, il a perdu par aphérèse sa voyelle initiale [4] et n'a pas diphtongué la voyelle désinentielle. D'où *vèr*.

2) tonique, il a conservé sa voyelle radicale et diphtongué la voyelle désinentielle [5]. D'où *avèyr*.

La langue se trouvait ainsi en possession de deux formes phonétique-

1. Mêmes formes à Etroussat et à Jenzat.

2. V. Tixier, *Études bourbonnaises*, publiées par le Journal de Gannat. Gannat, 1871, 92 p.

Escurolles (Canton, arrdt de Vichy) est à 8 kms S.-E. d'Etroussat, 6 kms N.-E. de Gannat.

3. A Etroussat : *avàyr*.

4. *L'ALF* (carte 82) donne dans le Puy-de-Dôme plusieurs cas d'aphérèse, aux points 804 (Ennezat), 703 (Pontgibaud) et 805 (Monton).

5. Sur cette diphtongaison, voir les remarques prudentes de M. A. Dauzat, *Géogr. Phon. de la Basse-Auvergne*, p. 31.

Les textes anciens publiés par Géraud Lavergne — *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris-Moulins, 1909 — présentent souvent une forme diphtonguée *ei* pour le Bourbonnais méridional, mais, comme le remarque M. Dauzat, ces graphies peuvent refléter la langue du scribe. Ces textes de Lavergne sont en effet rédigés dans la langue de la chancellerie bourguignonne, plus ou moins influencée par le français littéraire, et simplement parsemée de quelques formes proprement bourbonnaises.

En tout cas, V. Tixier écrit une forme diphtonguée pour tous les verbes de la classe III a. Ex. *veïre* = voir. A Etroussat : *vàyr*.

Le traitement de E fermé roman, issu de Ē, ĭ lat., dans le « Croissant » bourbonnais mérite une étude approfondie, que nous donnera certainement Mme Escoffier. Il me paraît, jusqu'à plus ample informé, que la voyelle romane E fermé s'est d'abord maintenue sans changement, comme en provençal, dans la plus ancienne langue, mais qu'elle s'est ensuite diphtonguée en *ey* — aboutissant parfois à *ay* —, à l'époque médiévale. Là encore, je verrais volontiers le débordement sur un fonds occitan d'une tendance phonétique venue du Nord : la complexité des faits dans le « Croissant » me semble requérir maintes fois une explication de ce genre.

ment distinctes, et leur a trouvé une spécialisation. La flexion de « être » étant déjà fortement entamée par la concurrence phonétique et analogique de « avoir », un nouveau pas a été fait dans le même sens, et la forme réduite de l'Inf. *vèr* a pu éliminer *èt(r)* < *ĔSSĔRE, tandis que la forme pleine *avèyr* continuait les emplois de HABERE.

A aucun moment, à mon avis, une forme unique *aver* n'a servi d'infinitif à la fois à « avoir » et à « être », pour se différencier ensuite phonétiquement selon les emplois sémantiques. Je vois les choses autrement. Tout se passe comme si, dans notre région, la flexion de « être » s'était peu à peu laissé absorber par celle de « avoir ». La phonétique en est responsable — nous l'avons vu en étudiant l'Ind. Imp. d'Etroussat —, mais la conscience linguistique des patoisants n'a cherché aucun procédé « thérapeutique » pour prévenir l'homonymie, ou y remédier. Bien mieux, aux Martres-de-Veyre, la flexion Ind. Imp. de « avoir » vient concurrencer la flexion phonétique de « être » sur son propre terrain sémantique. Et à Escurolles, voilà l'Inf. *èt(r)* qui chancelle à son tour, apparaissant comme une forme isolée et sans soutien — quelle différence avec les dialectes d'oïl, où « être » est solidement étayé par l'Ind. Imp. du type « étais »! — et qui appelle un « thérapeute ». Celui-ci est tout trouvé : c'est « avoir », qui, assurant sa victoire et complétant ses conquêtes, cède généreusement une forme amputée, bien assez bonne pour suppléer à un type défaillant, toujours proclitique et depuis longtemps vidé de tout contenu sémantique.

R. BLONDIN.